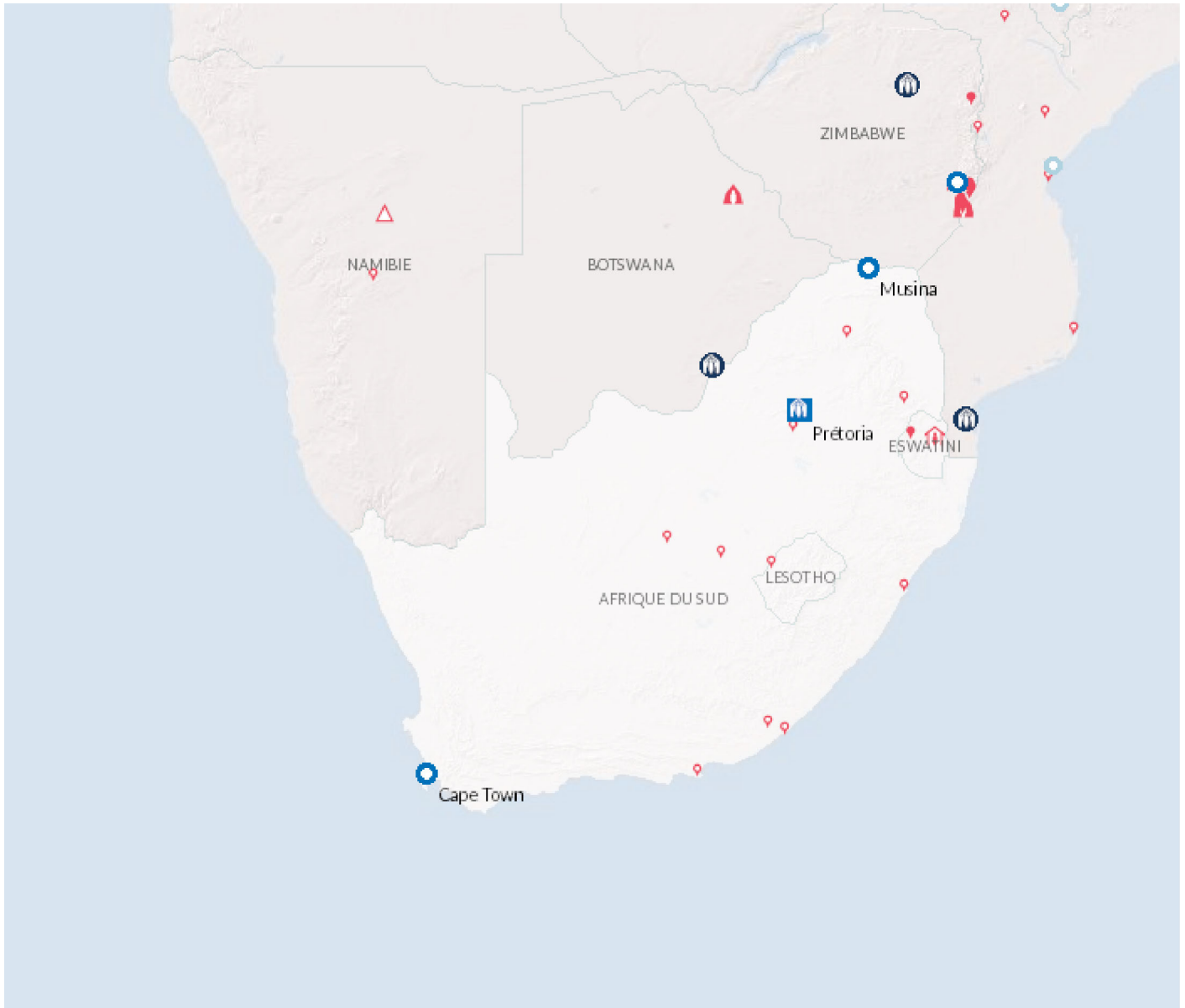


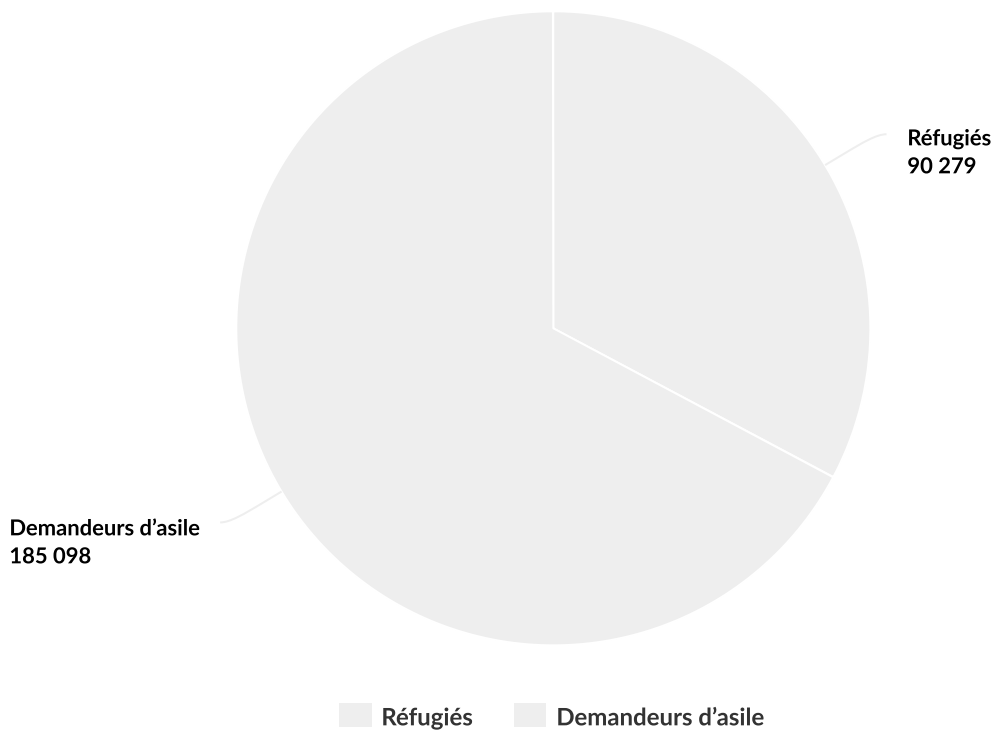
Opération: Afrique du Sud – Bureau multi-pays



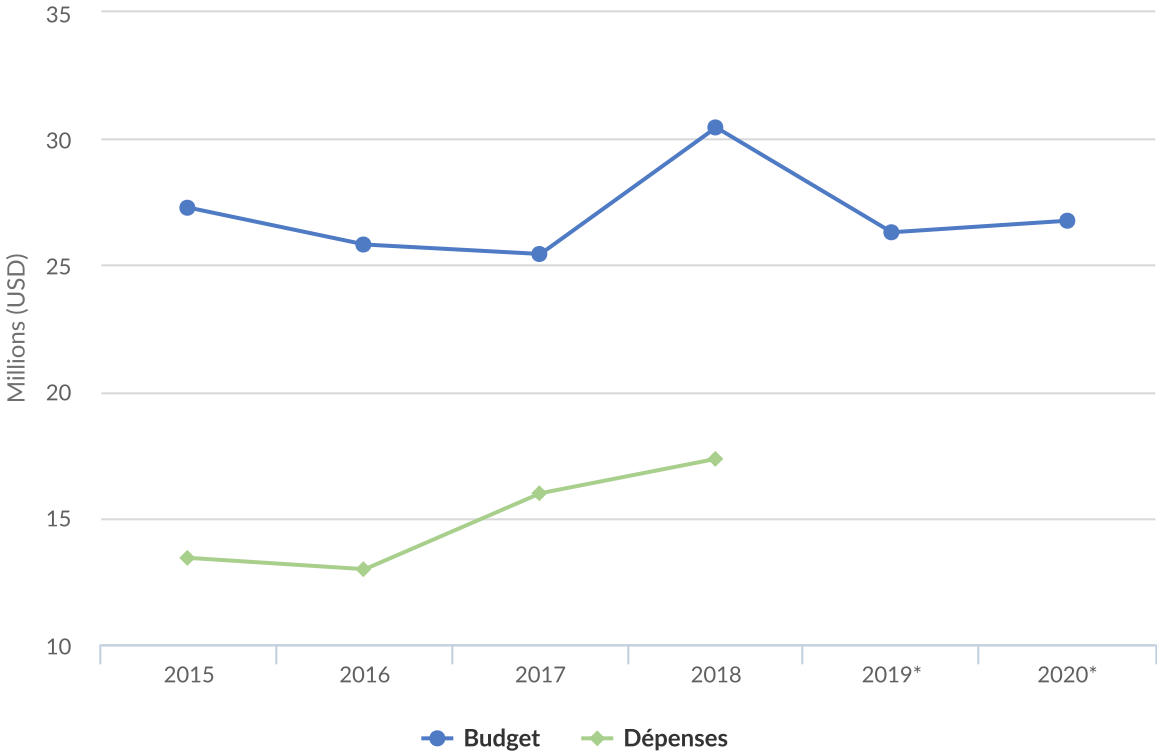
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 2% EN 2018

2018	275,377
2017	281,574
2016	310,575



Budgets et Dépenses - Afrique du Sud - Bureau multi-pays



Environnement opérationnel

Les pays dans la région de l'Afrique australe, dont s'occupe le nouveau bureau multipays en Afrique du Sud, comptent plus de 280 000 réfugiés et demandeurs d'asile, principalement originaires du Burundi, d'Éthiopie, de la République démocratique du Congo (RDC), de Somalie et du Zimbabwe. La région a connu un afflux en constante augmentation de nouveaux arrivants depuis la RDC, dont la majorité viennent des provinces du Kasaï et de l'ancien Katanga.

Les tendances démographiques pour le Botswana, le Lesotho et la Namibie en 2020 devraient être semblables à celles qui ont été enregistrées en 2018. Compte tenu du ralentissement de la réinstallation depuis Madagascar en 2016 et du plaidoyer entamé pour l'intégration locale, la population réfugiée à Madagascar devrait augmenter ces prochaines années. De même, une croissance de 10% par an est prévue dans le Royaume d'Eswatini.

Même si plusieurs pays connaissent une croissance économique, les inégalités, la pauvreté, la faible protection sociale, la xénophobie et un taux élevé de prévalence du VIH/sida restent caractéristiques de la région. Les mouvements mixtes continuent de faire pression sur les régimes d'asile nationaux et suscitent des politiques restrictives à l'encontre des migrants et des réfugiés.

Priorités principales

En 2020, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- plaider pour l'adhésion et la ratification des instruments internationaux et/ou régionaux relatifs aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides, promouvoir la levée des réserves à ces instruments et appuyer l'élaboration de cadres juridiques nationaux ;
- trouver des solutions globales, en particulier pour les réfugiés dans des situations prolongées et les anciens réfugiés qui restent dans les pays d'asile ;
- relever les normes d'assistance par l'autonomisation des réfugiés, une autosuffisance accrue et davantage de moyens de subsistance, ainsi que par la mise en place d'aides en espèces ;
- promouvoir l'application du Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024 ;
- appliquer une stratégie pluriannuelle et multipartite de protection et de solutions pour 2018-2021, tout en mettant en œuvre le cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) du Pacte mondial sur les réfugiés dans la sous-région.

L'Afrique du Sud abrite près de 274 000 réfugiés et demandeurs d'asile. Le pays reçoit toujours un nombre élevé de demandes d'asile, une situation qui se conjugue avec les profonds retards pris dans l'examen des dossiers de détermination du statut de réfugié (DSR) et les problèmes de protection complexes que connaissent les personnes relevant de la compétence du HCR. À la demande du Gouvernement, le HCR aide l'Afrique du Sud à traiter les demandes de DSR en attente en lui apportant un soutien et des équipements techniques dédiés. L'organisation continuera de plaider pour des procédures justes de DSR et des décisions de qualité, et elle aidera les départements administratifs compétents ainsi que la société civile dans la protection des réfugiés et demandeurs d'asile. La cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés hôtes demeure problématique. En 2019, la violence à l'égard des étrangers, notamment de certaines personnes relevant de la compétence du HCR, a compromis leur sûreté physique, leur sécurité et leurs moyens de subsistance. En collaboration avec ses partenaires, le HCR a élargi ses interventions pour répondre aux besoins de protection physique et juridique des réfugiés et demandeurs d'asile, et il s'emploie à réduire le plus possible le risque de violence. Conformément à la

stratégie pluriannuelle et multipartite de protection et de solutions, il continue de nouer et de consolider des relations avec les acteurs non traditionnels pour améliorer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile en Afrique du Sud.

En **Namibie**, conformément à sa stratégie de retrait, le HCR apporte un appui à distance par l'intermédiaire de partenaires d'exécution et poursuit la distribution d'abris, de vivres et d'articles de secours essentiels, tout en apportant un appui aux moyens de subsistance, en coordination avec le Gouvernement. Le HCR seconde aussi le Gouvernement dans l'intégration locale des anciens réfugiés angolais.

Dans le **Royaume d'Eswatini**, le HCR assure protection et assistance, principalement par le biais d'un partenaire d'exécution local, à quelque 1750 réfugiés et demandeurs d'asile résidant dans le centre de réception de Malindza et dans des zones urbaines. Il prête une assistance technique au Gouvernement pour mettre en œuvre la nouvelle loi sur les réfugiés de même que pour préparer le plan d'action national d'élimination de l'apatridie.

Le **Botswana** abrite quelque 1700 réfugiés et demandeurs d'asile dans le camp de réfugiés de Dukwi. Le HCR continue d'aider le Gouvernement dans la prise en charge des réfugiés et des demandeurs d'asile et il soutiendra le rapatriement volontaire des personnes relevant de sa compétence qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine.

Madagascar accueille 165 réfugiés et demandeurs d'asile. Le HCR poursuivra son aide à Madagascar dans la prise en charge des réfugiés et demandeurs d'asile par la fourniture d'une aide sociale et juridique grâce à un partenaire d'exécution. En 2019, le HCR a offert un soutien technique au Gouvernement malgache pour la préparation d'un plan national d'élimination de l'apatridie. Une fois que ce plan aura été adopté, le HCR continuera d'apporter son aide pour sa mise en œuvre.

Le **Lesotho** compte 118 personnes relevant de la compétence du HCR. L'organisation continue de renforcer les capacités des autorités pour la DSR et la prise en charge des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Les États insulaires de l'océan Indien abritent actuellement très peu de personnes connues comme relevant de la compétence du HCR. Comme dans le passé, l'organisation supervise la situation par le biais de ses partenaires et avec des missions périodiques. Les **Comores** se sont engagées à adhérer aux deux conventions sur l'apatridie d'ici à 2021 et à réformer la législation sur la nationalité afin de prévenir l'apatridie des enfants. Le HCR encourage **Maurice** à adhérer aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés et à l'apatridie ainsi qu'à établir un mécanisme d'orientation pour coordonner la prise en charge des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides. Les **Seychelles** ont demandé l'assistance technique du HCR pour élaborer un cadre juridique national de l'asile qui pourrait servir de modèle à d'autres États insulaires de l'océan Indien. De plus, les Seychelles ont aussi manifesté leur intérêt pour une adhésion aux conventions sur l'apatridie.
